

Les tarifs conventionnels

Article mis à jour le 21 juin 2012

Ce tableau présente l'ensemble des tarifs applicables selon votre lieu d'exercice.

	Métropole	Départements d'outre-mer et Mayotte
AMI	3,15	3,30
AIS	2,65	2,70
DI	10,00	10,00
Indemnité forfaitaire de déplacement (IFD)	2,50	2,50
Indemnité kilométrique (IK) : - plaine - montagne - à pied ou à ski	0,35 0,50 3,40	0,35 0,50 3,66
Majorations de nuit : - de 20h à 23h et de 5h à 8h - de 23h à 5h	9,15 18,30	9,15 18,30
Majoration de dimanche (1)	8,00	8,00
Majoration d'acte unique (MAU)	1,35	1,35
Majoration de coordination infirmière (MCI)	5,00	5,00
Tarifs en euros applicables à compter du 27 mai 2012		

(1) La majoration de dimanche s'applique à compter du samedi 8 h pour les appels d'urgence.